

Conseil économique, Social et Culturel de l'Union africaine (ECOSOCC)

P. O. Box 3243, Addis Abeba, Ethiopia

Tél : + 251 115513822 / Fax : + 251 115519321

Site : www.africa-union.org/ECOSOC/home.htm

Le Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union africaine (ECOSOCC) a été établi en vertu des articles 5 et 22 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, pour construire un partenariat entre les gouvernements et tous les segments de la société civile africaine. Les statuts de l'ECOSOCC, adoptés par les Chefs d'Etats et de Gouvernement lors de la Troisième Session Ordinaire de l'Assemblée en juillet 2004, le définissent comme un organe consultatif de l'Union Africaine, composé des différents groupes sociaux et professionnels des Etats membres de l'Union. La composition de l'ECOSOCC inclut des groupes sociaux africains, des groupes professionnels, des organisations non-gouvernementales (ONG) et des organisations culturelles.

L'ECOSOCC a pour mandats :

- de promouvoir le dialogue entre tous les segments de la population africaine sur les problèmes du continent et de son futur ;
- de créer des partenaires forts entre les gouvernements et tous les segments de la société civile africaine, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, la diaspora, les syndicats, le secteur privé et les groupes professionnels ;
- de promouvoir la participation de la société civile africaine dans l'implémentation des politiques et programmes de l'Union ;
- de promouvoir et défendre une culture de bonne gouvernance, des principes et des institutions démocratiques, la participation populaire, les droits de l'homme et la justice sociale ;
- de promouvoir, plaider pour et défendre l'égalité des genres ;
- et de promouvoir et renforcer les capacités de la société civile africaine (capacités institutionnelles, humaines et opérationnelles).